



# AVIS AUX NAVIGATEURS PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



## Avis N° 27/2021 - Objet : Relai arrêté du Préfet Maritime

### Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Pour intégrer les nouvelles évolutions réglementaires, Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique a diffusé l'arrêté n°2021/092 réglementant temporairement les activités maritimes le long du littoral de l'Atlantique

La pratique de loisir des activités nautiques, de plaisance et de plongée est autorisée, à condition de respecter les mesures prévues dans le décret n°2021-699 modifié,

Les manifestations nautiques suivantes sont autorisées :

- Les compétitions entrant dans le cadre du maintien de l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau
- Les manifestations sportives impliquant un nombre maximal de 500 participants

#### Diffusion :

- x Plaisanciers port de La Rochelle
- x Affichage capitainerie
- x Personnel capitainerie
- x Professionnels du nautisme La Rochelle
- x Croisiéristes / bus de mer / passeur
- x Associations nautiques rochelaises
- x Ports de proximité
- x CROSS Etel

Fait à La Rochelle, le 10/06/2021

Patrice BERNIER

Maitre de Port Principal,